

un armistice, il examinera chaque solution possible avec autant d'attention que nous le faisons nous-mêmes, et que j'essaie de le faire en ce moment.

Nous reconnaissons tous qu'un armistice devrait être conclu aussitôt que possible, et qu'une seule question empêche les parties intéressées de tomber d'accord sur les conditions de cet armistice: le traitement à accorder aux prisonniers de guerre. Nous convenons en outre que les prisonniers de guerre devraient être traités, à toutes fins pratiques et notamment en ce qui concerne leur libération et leur rapatriement, conformément aux principes de la Convention de Genève de 1949. Nous différons d'avis sur la question de savoir si les prisonniers qui refusent de retourner dans leur pays devraient ou non être rapatriés de force. Nous repoussons, quant à nous, le recours à la force; les communistes, eux, ne se sont pas encore prononcés; et nous attendons leur réponse. Nous pensons, comme M. Vychinski, qu'il ne faut, pour aucune considération, retenir de force les prisonniers de guerre. Admet-il que rien ne saurait justifier le recours à la force pour leur rapatriement?

Enfin, nous reconnaissons tous, je crois, qu'il y a lieu de tenir une conférence politique afin de discuter la question coréenne. A notre avis, il ne conviendrait de convoquer cette conférence qu'après la conclusion d'un armistice; mais, sur ce point encore, les communistes refusent de s'engager. Si, à la présente session de l'Assemblée, nous n'arrivons pas à trouver une solution, ce sera soit parce que les communistes auront refusé de nous faire connaître leur attitude sur les deux points que je viens de signaler, soit parce qu'ils auront donné à entendre, par leurs réponses, qu'ils approuvent le recours à la violence pour le rapatriement et qu'ils veulent, de propos délibéré, embrouiller la question de la tenue d'une conférence en insistant pour que celle-ci ait lieu avant la conclusion d'un armistice. Il leur répugne peut-être de voir les problèmes exposés de cette façon, mais c'est bien à cela qu'ils se ramènent.

Le projet de résolution

J'attire votre attention sur le projet de résolution dont nous sommes saisis; mon Gouvernement l'a présenté de concert avec le tiers des gouvernements membres des Nations Unies. Le but en est précis: faire comprendre à l'ennemi la volonté bien arrêtée des États membres des Nations Unies de protéger les intérêts de l'individu dans toute situation d'alerte comportant une menace d'agression. Tout comme ils ont résolu, en 1950, de protéger un État naissant contre le péril qui le menaçait. Reste à savoir si l'ennemi est disposé ou non à conclure un armistice qui reconnaisse, de façon explicite ou implicite, certains droits fondamentaux de l'individu, ou s'il ne fait que recourir à des expédients pour empêcher la cessation des hostilités.

Le projet de résolution permet à qui que ce soit de soumettre toute nouvelle proposition permettant d'aboutir à un armistice, du moment que cette proposition reconnaîtra à tous les prisonniers de guerre le droit de faire part de leurs vœux, sous le rapport du rapatriement, à un organisme impartial. Je note que le Gouvernement du Mexique a présenté un projet de résolution qui, à notre avis, s'inspire d'un sens politique et humanitaire très élevé. Nous aurions profité à l'étudier plus à fond afin d'en tirer un plan pratique permettant de régler le cas des prisonniers de guerre qui, une fois libérés et confiés à l'organisme impartial de protection, refuseront d'être rapatriés. Ma délégation serait heureuse d'étudier cette proposition en temps opportun et eu égard aux progrès réalisés dans l'étude du projet de résolution des vingt et une puissances, dont la Commission est présentement saisie.

Ce projet ne ferme aucune issue à un armistice honorable. En fait, M. Acheson lui-même a clairement indiqué que son attitude n'a rien d'exclusif. Nous devons envisager le projet de résolution comme une formule qui ouvre d'autres avenues, sans nier d'aucune façon la validité des principes qu'il met en jeu. Je demande donc instamment à la Commission d'appuyer ce projet à une très forte majorité, afin que l'ennemi sache bien que nous sommes unanimes à vouloir que soit conclu en Corée un armistice digne des sacrifices consentis par d'innombrables personnes dans la lutte contre l'agression, et que nous sommes déterminés en même temps à obtenir un règlement honorable.

Symbole de notre époque

J'ai dit que la Corée était devenue pour notre époque un symbole. Il est manifeste qu'elle symbolise le succès d'une application concrète de la sécurité collective. Maintenant que l'agression a été enrayée et refoulée, l'expérience coréenne risque de devenir un symbole, non pas de succès, mais d'échec de toute collaboration pacifique. En effet, si nous ne réussissons pas à franchir le dernier obstacle que constitue ce désaccord sur un problème restreint impliquant un principe qui, comme le déclarait M. Vychinski, est passé dans la pratique internationale depuis plus de mille ans, que devons-nous penser du concept général de la possibilité d'une coexistence pacifique, sur lequel, au dire des plus hautes autorités communistes, se fonde la politique du monde oriental? Si la coexistence pacifique est possible entre États, est-elle impossible entre hommes? Peut-on dire que le principe est appliqué lorsqu'un prisonnier de guerre est livré mort à la partie adverse parce qu'il a refusé de lui être livré vivant, ou lui est livré vivant pour être tué ensuite? La coexistence pacifique ne peut sûrement pas se fonder sur des cadavres. Nombre de communistes occidentaux se rendent en pèlerinage à Moscou, à Pékin et à Prague. Quelques-uns même y restent; on leur permet d'y rester et, je suppose, de